

Image not found or type unknown



Licenciement des employés

Par **resto**, le **19/03/2009** à **16:48**

bonjour rmon projet :acheter un restaurant ouvrier , les employés actuell sont en contrat en temps partiel avec un jour de repos hebdomadaire le dimanche .rMon comptable me fait savoir qu'il faut 2 jours de repos rnpour ma part je vais mettre en place les 2 jours de repos qui sont obligatoire rnle problème est que, les horaires des employés vont diminués donc ils risquent de refuser donc obligatoirement ,licenciement . j'aimerais savoir si le coût du licenciement sera à ma charge ,alors que le restaurateur actuel aurai du mettre en place les 2 jours de congés rnen vous remerciant en avance